

## Retour Speedmeeting

### L'enjeu du savoir-nager et sa mise en œuvre sur le territoire

**Animateur** : Catherine LEONIDAS, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire de La Rochelle (17), Vice-Présidente ANDES

**Témoignage d'un élu** : Philippe VIDAU, Maire d'Objat (19), référent départemental ANDES

**Présentation de Myrthapools** :

- Alexandre GANDOIN, Directeur Commercial France
- Alain BERNARD, double champion olympique et consultant

Savoir nager est considéré comme un savoir sportif fondamental indispensable à l'épanouissement, la santé, l'autonomie et la sécurité des enfants. Chaque année, plus d'un millier de noyades accidentelles sont recensées, dont ¼ concernent les moins de 6 ans.

Dans ce contexte, l'Etat a déployé des dispositifs en faveur de l'aisance aquatique et du savoir nager. Les collectivités locales, au cœur du développement de la pratique sportive pour toutes et tous, ont un rôle majeur à jouer dans l'accès au milieu aquatique dès le plus jeune âge.

C'est après cette contextualisation que les intervenants ont pu apporter des éléments de réflexion aux collectivités participantes, en abordant notamment la mise en place des dispositifs d'Aisance Aquatique (cf guide téléchargeable ci-dessous) et les solutions à disposition des élus locaux pour adapter un projet de piscine aux enjeux locaux.

Catherine LEONIDAS a rappelé les problématiques récurrentes au sein des collectivités territoriales afin de mettre en place les plans « aisance aquatique » et « j'apprends à nager » dans le milieu scolaire:

- le manque de créneaux disponibles dans les équipements, d'où la nécessité de créer des liens entre les écoles, l'UNSS et les clubs, avec la possibilité de faire des stages massés sur le temps scolaire ou périscolaire.
- La formation des intervenants et en particulier les professeurs des écoles qui se doit d'être plus centrée sur l'aisance aquatique.
- La pénurie de MNS. Des propositions ont été faites afin d'augmenter le temps de CDD des BNNSA pour laisser aux MNS plus de disponibilité pour l'apprentissage

Il faut donc inclure ces dispositifs dans le projet éducatif des territoires avec la possibilité de partenariat fédéraux (FFN / FF Triathlon / FNMNS / Sport adapté...).

L'enjeu de la mise en place de ces dispositifs est aussi contraints par le parc d'équipements aquatiques existants, vieillissant et énergivore.

Philippe VIDAU a présenté l'éco-piscine d'Objat (19), qui, avec la mise en place d'une chaudière biomasse, permet de répondre à ces problématiques par une distribution du chauffage sur plusieurs établissements (piscine, EHPAD, école), limitant ainsi les coûts énergétiques.

Enfin, Myrtapools a exposé son projet de « piscine de demain » ; moins coûteuse en investissement (20 à 25% de moins qu'une piscine équivalente) et en charges d'exploitations (80 à 100 000€ d'économies). Ce concept de piscine « mono-activité », au delà de l'équipement en lui même, est orienté spécifiquement voir exclusivement vers l'apprentissage afin de répondre à l'enjeu de lutte contre les noyades.

Plusieurs innovations viennent améliorer la pratique :

- La mise en place de caméra sous-marines, un plus pour l'amélioration technique de l'enfant ;
- Des virtual-trainer permettant de visualiser des cadences pour les nageurs plus experts ;
- La possibilité de mettre en place d'autres activités (aquagym, aquabiking...) permettant d'élargir l'offre de service proposé aux administrés.

Téléchargez le guide d'accompagnement à la mise en œuvre de l'aisance aquatique :  
[https://www.andes.fr/wp-content/uploads/2022/03/2022-03-17-Guide-AAQ-Vd%C3%A9finitive\\_2.pdf](https://www.andes.fr/wp-content/uploads/2022/03/2022-03-17-Guide-AAQ-Vd%C3%A9finitive_2.pdf)